



Indemnisation maladie nosocomiales après opération fracture ouverte cheville

Par **V44**, le **26/09/2019** à **09:29**

Bonjour, le 27 décembre 2018, j'ai subi une opération d'une fracture bi-malléolaire ouverte. Suite à un accident domestique. Après 2 mois à l'hôpital et maison convalescence, la cicatrice ne se ferme pas. Il s'avère que j'ai attrapé un staphylocoque doré. Donc, manque de consolidation. Comme j'ai mal et que je boite et marche tjrs avec une béquille, le chirurgien a décidé de me recouvrir la cheville, de m'enlever le matériel, de laver tout et de me remettre d'autres vis et plaques. 15 jours d'antibiotiques intraveineuse à l'hôpital et 6 mois avec plâtre, sans bouger. Voici donc plus de 9 mois sans pouvoir faire quoi que ce soit. Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre pour être indemnisée et quelle somme dois-je demander? Je vous remercie de votre réponse qui m'aidera.

Par **Guillaume Cousin**, le **27/09/2019** à **14:58**

Bonjour,

Il est un peu tôt pour parler du montant de l'indemnité, elle sera fonction du préjudice subi (souffrances endurées, handicap résultant de l'infection, perte de revenus etc.). Ce préjudice sera évalué par un expert, lorsque votre état sera stabilisé.

Si vous avez été opéré(e) dans un hôpital, c'est probablement une procédure devant le Tribunal Administratif qu'il faudra engager, pour demander une expertise judiciaire.

Il vous est aussi possible de demander une indemnisation à l'ONIAM, en saisissant la CCI.

Dans tous les cas, la responsabilité médicale, et le préjudice corporel, sont des matières techniques, et je vous recommande de contacter un avocat. Vous ne pouvez pas rester seul(e) dans de telles procédures. Il y a trop à organiser et gérer, et trop de pièges dans lesquels ne pas tomber.

Dans quelle région êtes-vous ?

Bien cordialement,

Guillaume Cousin

Avocat à la Cour
15 bis, rue Alexandre Parodi - 75010 PARIS
guillaumecousin@yahoo.fr

<http://guillaumecousin-avocat.blogspot.com>

Par **Martine 1980**, le **27/09/2019** à **23:38**

Bonjour,

Je vous recommande d'aller voir le site <https://docditoo.com/> Vous pourrez trouver toute l'information concernant les infections nosocomiales et notamment un manuel concernant les infections nosocomiales très complet.

Bon courage